Envoyé en préfecture le 29/11/2025
Reçu en préfecture le 29/11/2025
Publié le
ID : 029-212901813-20251125-D2025_11_25_9B-DE

Mis en ligne le : 29/11/2025
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 25 novembre 2025

Délibération N° : 2025/11/25/09B

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le dix-sept novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 20.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : Mme CASU (pouvoir à M. GOALEC), M. GARAULT (pouvoir à M. NÉDÉLEC) et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. David CUEFF.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

RÉGULARISATION CADASTRALE : PONT AR BLED

VU l'avis des Domaines N° 2025-29181-68377 en date du 21 octobre 2025 ;

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale suivante :

Le propriétaire des parcelles ZI234 a accepté la proposition de la commune :

- Achat d'une portion de la parcelle ZI130, d'environ 42 m², située le long de sa propriété et constituée d'un fossé busé collectant les eaux de sa propre parcelle, au prix de 1,00 € la parcelle, conformément à l'avis des Domaines ;
- Bornage, frais d'acte et de publicité à la charge de la commune ;

Mme Florence MAREC-PRIGENT précise que la commune ne souhaite plus réaliser l'entretien de ce fossé puisqu'il faut passer par la parcelle de l'acquéreur et propose au Conseil Municipal d'accepter la régularisation présentée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

ACCEPTE l'accord présenté,

AUTORISE M. le Maire à procéder à cette régularisation cadastrale et à signer tous les documents nécessaires,

AUTORISE Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, à signer l'acte.

Le Secrétaire de séance,
David CUEFF

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800